



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 23 février 2009**

L'an deux mil neuf le vingt-trois février à vingt heures quarante cinq
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Hubert SAINT, Maire

Etaient présents : Brigitte BAREGE, Nicolas BOURGAIS, Christèle CADORET, Jean-Christian CORDIER, Alexa CRANSHOFF, Marie Laurence DECROIX, Sylvain GODU, Daniel HALOTEL, Béatrice LEFRANCOIS, Sylvain LEFRANCOIS, Gwendoline L'HUILLIER, Bruno PAYENNEVILLE, Aldric OFFROY, Alain VEYRONNET

Absents excusés : Jean-Michel BRESSOT ayant donné pouvoir à Christèle CADORET, Thierry CHAUVIN ayant donné pouvoir à Gwendoline L'HUILLIER, Vincent LEMERY ayant donné pouvoir à Hubert SAINT, Patricia LHOIR ayant donné pouvoir à Alain VEYRONNET

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Brigitte BAREGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

[Approbation du Procès Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2008](#)
Approuvé à l'unanimité.

[Mise à disposition de la Communauté de Communes Seine-Austreberthe de la voirie communale](#)

Dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes Seine Austreberthe de la compétence voirie, un procès verbal de mise à disposition de la voirie communale doit être signé entre la Commune de St Martin et la Communauté de Communes, afin que celle-ci puisse exercer sa mission.

Après lecture du procès verbal et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le procès verbal de mise à disposition de la voirie communale proposé par la Communauté de Communes Seine-Austreberthe qui prend désormais la dénomination de voirie d'intérêt communautaire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le dit procès verbal qui sera annexé à la délibération.

[Modification des statuts de la Communauté de communes Seine-Austreberthe](#)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de la Communauté de Communes Seine Austreberthe de modifier ses statuts.

La modification porte uniquement sur l'article 5 – Développement économique – qui stipule que la zone d'activités de la « Route de Duclair » à St Pierre de Varengville est d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire précise que les zones d'activités doivent être nommément désignées comme d'intérêt communautaire, autrement elles restent dans le domaine communal.

La zone d'activités de la « Route de Duclair » se trouve à l'entrée de la commune de St Pierre de Varengville et représente une surface d'environ 6 à 7 hectares.

Après lecture de la délibération et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Seine-Austreberthe.

Projets de travaux 2009

Monsieur le Maire rappelle qu'habituellement les engagements sont pris avec le vote du budget. La commune souhaite participer à la relance de l'économie et par conséquent déposer les dossiers de demande de subventions et commencer au plus vite les travaux d'investissement.

Monsieur le Maire précise que le coût de chaque projet a été validé après consultation de plusieurs entreprises et étude de plusieurs devis.

2^{ème} tranche des travaux de l'école primaire

Monsieur le Maire rappelle qu'un programme de travaux d'environ 200 000 € TTC, étalé sur 5 ans, avait été décidé.

Il rappelle les montants des investissements réalisés à ce jour :

- 2007 : 60 473,19 €
- 2008 : 57 813,16 € + environ 20 000 € payés sur 2009
- 2009 : prévision de 76 882,16 €

Total : environ 215 000 € sur 3 ans.

Les investissements sont au-delà de ce qui avait été prévu sur 5 ans. Il reste encore 2 années de travaux, sur lesquelles sont prévues les opérations suivantes :

- 2010 : menuiseries de l'école maternelle
- 2011 : toitures + finitions.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, du souhait de réaliser durant les vacances d'été 2009, la 2^{ème} tranche des travaux de l'école primaire.

Ces travaux concernent dans un premier temps, l'amélioration de l'isolation du bâtiment principal (bâtiment regroupant les classes de CE2/CM1, CM1/CM2, la bibliothèque et la salle d'activités) et de la classe de CE1/CE2 par le remplacement des menuiseries.

Les travaux concernent 47 unités au total (fenêtres + portes), qui seront remplacées à l'identique par des menuiseries en PVC blanc de bonne qualité du point de vue résistance et isolation.

Suite à la consultation d'entreprise, 3 devis ont été obtenus variant de 30 000 € à 60 000 € TTC.

Ces travaux concernent dans un deuxième temps, la réfection des peintures des murs des classes ainsi que de la cage d'escaliers. Les devis obtenus varient de 11 000 € à 15 000 € TTC

Après étude des différentes propositions, le coût de l'opération s'élève à environ 72 000 € TTC, dont 60 000€ TTC pour le remplacement des menuiseries et 12 000 € TTC pour les travaux de peinture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les travaux présentés,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine Maritime et de la Préfecture - DGE pour les travaux liés aux économies d'énergie, et à demander une dérogation afin de pouvoir démarrer les travaux avant l'octroi des subventions,
- prend l'engagement d'inscrire les dépenses au budget primitif 2009.

Equipelement informatique de l'école primaire

Madame L'HUILLIER, adjoint au Maire en charge des écoles, informe le Conseil Municipal de la demande de renouvellement du parc informatique de la part de la Directrice de l'école primaire ; l'équipement en place n'étant plus adapté aux besoins.

Madame L'HUILLIER rappelle qu'actuellement 2 classes sont sans équipement informatique et 2 classes sont équipées d'un seul ordinateur.

Le souhait de Madame la Directrice est de : 2 ordinateurs par classe, 1 ordinateur portable et 2 imprimantes, le tout en réseau.

La Commission des Ecoles a donné son accord sur ce renouvellement, hormis l'achat de l'ordinateur portable.

Un devis a été fourni par le prestataire informatique de la mairie.

Le coût pour l'achat et l'installation de deux ordinateurs par classe, soit huit au total et deux imprimantes, s'élève à 7 365 € TTC, dont 5 745 € TTC pour l'achat du matériel et 1 620 € TTC pour la réalisation du câblage.

Monsieur le Maire précise que ce matériel bénéficiera du contrat de maintenance de la mairie, sans supplément financier.

Il informe également le Conseil Municipal que ces investissements sont subventionnables par le Conseil Général de la Seine Maritime à hauteur de 25 %, sans doute bonifiés en raison du faible potentiel fiscal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les travaux présentés,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine Maritime, et à demander une dérogation afin de pouvoir démarrer les travaux avant l'octroi des subventions,
- prend l'engagement d'inscrire les dépenses au budget primitif 2009.

[Chauffage de la salle des fêtes](#)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de revoir le système de chauffage de la salle des fêtes.

Monsieur PAYENNEVILLE, adjoint au Maire en charge de l'entretien et des travaux immobiliers, précise que les frais de chauffage s'élèvent à 4 192 € TTC pour l'année 2009.

Cette salle étant mal isolée, les menuiseries ont été remplacées en 2009. Le problème vient désormais du fait que le chauffage n'est pas adapté aux différentes activités. En effet, il fait, par exemple, trop chaud pour les gens qui pratiquent la gymnastique et trop froid pour les anciens lors de leurs activités de jeux.

Pour pallier à ces inconvénients, Monsieur le Maire propose de mettre en place un système de chauffage par pompe à chaleur (système air/air) de catégorie A, respectueux de l'environnement, par des appareils incrustés dans le plafond. Le système est équipé de carte préenregistrée permettant à la fois un réglage de la température en fonction de l'activité et un contrôle de l'éclairage de la salle.

Concernant les toilettes, le chauffage serait assuré par un système de ventilation qui résoudrait les problèmes d'odeurs constatés à plusieurs reprises.

La pompe à chaleur permet des variations de températures très rapides (environ 10 minutes pour atteindre la température souhaitée) et une économie d'énergie annuelle de l'ordre de 2 000 € TTC.

Trois devis ont été présentés. Après étude des différentes propositions, le coût estimé des travaux est de 36 000 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les subventions pour ce projet sont de l'ordre de 65 %. De plus, compte tenu des économies d'énergie et du confort apporté, ce système sera amorti rapidement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les travaux présentés,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,

- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine Maritime et de la Préfecture - DGE pour les travaux liés aux économies d'énergie, et à demander une dérogation afin de pouvoir démarrer les travaux avant l'octroi des subventions,
- prend l'engagement d'inscrire les dépenses au budget primitif 2009.

Mise aux normes des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que chaque année l'APAVE contrôle les installations électriques de l'ensemble des bâtiments communaux. Il en est de même pour le clocher de l'abbaye et le paratonnerre, qui sont contrôlés par la société BODET.

Suite à ces contrôles, des mises aux normes ont déjà été réalisées au niveau des écoles, mais beaucoup restent à faire à l'abbaye, la mairie et la salle des fêtes.

Deux entreprises ont fourni un devis chiffrant l'ensemble des mises aux normes à effectuer.

Le coût des travaux s'élève à environ 27 800 € TTC dont 20 000 € TTC pour les mises aux normes électriques et 7 800 € pour la mise aux normes du paratonnerre de l'abbaye.

Monsieur le Maire précise, que ces travaux peuvent bénéficier de subventions de la part du Conseil Général et de la Préfecture de la Seine Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les travaux présentés,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine Maritime et de la Préfecture - DGE dans le cadre de travaux de mises aux normes aux règles de sécurité dans les bâtiments communaux, et à demander une dérogation afin de pouvoir démarrer les travaux avant l'octroi des subventions,
- prend l'engagement d'inscrire les dépenses au budget primitif 2009

Aménagement du parking face à la Roumardière et d'un chemin piétons sur le CD 982

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que ce dossier est retiré de l'ordre du jour car aucun projet n'a été présenté, à ce jour, par BE Techniroute, maître d'œuvre du projet.

Ce dossier fera donc l'objet d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Arrêt de cars du CD 982 (abri bus et mur de soutènement)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est demandé à la Commune, par le Conseil Général, de mettre en place un abri bus à l'emplacement d'arrêt des cars nouvellement créé sur le CD 982 – face à la Roumardière.

Monsieur le Maire précise que cet aménagement bénéficiera d'une subvention de la part du Département.

De plus, l'Architecte des Bâtiments de France impose que le mur de soutènement soit habillé de moellons. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise DEHAYS, qui utilisera les moellons issus de la démolition de la grange de la ferme.

Après consultation d'entreprises spécialisées, l'abri bus retenu, dont le plan est présenté au Conseil Municipal, est un abri en chêne, fermé sur deux côtés avec soubassement en moellons et équipé d'un banc. Ce soubassement, non prévu initialement, entraîne un surcoût de 2 914,53 € TTC.

Le coût global des travaux s'élève à 30 400 € TTC dont 9 500 € TTC pour l'abri bus et 20 900 € TTC pour l'habillage du mur en moellons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les travaux présentés,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- autorise Monsieur le Maire à déposer une Déclaration Préalable de Travaux pour la réalisation de l'abri bus et l'habillage du mur,
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine Maritime, et à demander une dérogation afin de pouvoir démarrer les travaux avant l'octroi des subventions,
- prend l'engagement d'inscrire les dépenses au budget primitif 2009.

Rénovation de la salle du Conseil

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que comme tenu des nombreux investissements prévus sur 2009, ce projet sera proposé ultérieurement si le budget 2009 le permet.

Monsieur le Maire précise que ce dossier ne bénéficie probablement pas de subvention.

Il est préférable de réaliser en priorité, les projets pour lesquels des aides financières sont possibles.

Effacement de réseaux chemin des Thuyas / rue des Prés

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, qu'un poteau électrique placé en plein milieu du carrefour chemin des Thuyas / rue des Prés, gênant par l'aménagement de la résidence des Prés, doit être enterré. Les quelques poteaux restants dans le secteur, seront effacés à cette occasion.

Le coût global des travaux, à la charge de la Commune, s'élève à 40 892,15 € TTC dont 19 996,15€ TTC pour le réseau électrique et 20 896 € TTC pour le réseau France Télécom.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le montant des travaux de France Télécom devrait diminuer de 8 000 € TTC environ.

Suite à cet effacement, un projet de pose de candélabres sera proposé.

Monsieur le Maire précise également, qu'un programme de renforcement du réseau souterrain d'eau potable et de mise aux normes des poteaux incendie, va démarrer prochainement sur ce secteur.

La durée des travaux est estimée à 3/4 semaines.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme d'effacement de réseaux présenté,
- prend l'engagement d'inscrire au budget primitif 2009, les sommes nécessaires à cette opération.

Bâtiment communal dit « La Marotte »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'un Arrêté interdisant la circulation entre le bureau de poste et « La Marotte » avait été pris en urgence le 18 mars 2008, en raison de l'affaissement du mur du bâtiment communal.

D'après une visite sur le site le 23 février 2009 avec une entreprise spécialisée, ce mur ne présente aucun risque immédiat d'aggravation. Par conséquent sa démolition ne s'avère pas nécessaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il était prévu de réaliser en remplacement du bâtiment actuel, des commerces en rez-de-chaussée et des logements à l'étage.

Monsieur le Maire propose un nouveau projet de hallette permettant d'accueillir le marché, des manifestations, des expositions ... et d'y installer des toilettes publiques. Ce projet, beaucoup moins coûteux et volumineux, offrirait un espace plus dégagé au cœur du village et face à l'abbaye.

Monsieur le Maire précise que ce projet pourrait bénéficier d'un taux de subvention d'environ 40 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce projet de hallette et autorise Monsieur le Maire à lancer un appel à candidature en vue de missionner un architecte chargé de réaliser ce projet pour 2010.

Bâtiment de la Poste

Monsieur le Maire précise que le bâtiment de la poste fait actuellement l'objet d'une estimation par le service des Domaines.

Fonds de Compensation pour le TVA 2009

Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement permet aux communes qui augmentent leurs investissements en 2009 de + 1 €, un versement anticipé du FCTVA.

Ce versement sera effectué à N+1, contrairement à N+2 auparavant.

En 2009, la commune touchera ainsi le FCTVA des années 2007 et 2008.

Monsieur le Maire précise, que d'après le tableau fourni par la Préfecture et présenté au Conseil Municipal, les investissements sont réguliers avec une moyenne entre 2004 et 2007 de 219 000 € environ

Compte tenu du fait que le budget annexe est pris en compte, les investissements de l'année 2009 seront supérieurs à la moyenne des investissements des 4 dernières années. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de signer une convention avec le gouvernement afin de bénéficier de cette mesure de relance.

Une fois la convention signée, le versement du FCTVA se fera définitivement à N + 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de versement anticipé du FCTVA.

Cependant, la délibération doit indiquer le montant de l'ensemble des investissements prévus en 2009. Elle ne pourra être prise que lors du vote du budget 2009.

Questions diverses

- **Protection incendie :** remise aux normes des poteaux incendie sur l'ensemble de la commune dans le courant de l'année 2009.
- **Fête du village :** réunion de la commission des associations le 12 mars 2009 à 20 h 45 et réunion générale avec les associations le 20 mars 2009 à 20 h 45.
Toutes les associations et commerces sont mobilisés.
Les commerçants s'associent pour proposer le samedi soir une paëlla géante (la boulangerie, la boucherie, la Belle de Mai et la Roumardière).
De nombreuses activités et animations seront proposées :
Pièces de théâtre le vendredi soir ; chant, kermesse, barbecue, concert, feu d'artifice, feu de la St Jean, soirée cabaret ...le samedi, vide grenier le dimanche...
2010 : fête médiévale le 1^{er} week-end de juin.
- **Défibrillateur :** 1 est prévu à la salle des fêtes et 1 à la pharmacie.
Ces défibrillateurs étant prévus pour être installés en extérieur, nécessitent un boîtier chauffant et donc un branchement électrique. Un électricien doit se rendre sur place pour étudier la faisabilité du projet.
Poubelles – Suite à la modification du système de conteneurs à ordures ménagères à la salle des fêtes et au Parc Baucher, aucun dépôt sauvage n'est à déplorer.
Un habillage a été réalisé autour des conteneurs de la salle des fêtes et un aménagement paysagé sera réalisé pour l'automne.
- **Don à la commune :** M. VEYRONNET a fait don à la commune d'une herse agricole d'un montant de 150 €.
- **Site Internet :** le nouveau site Internet a été mis en place et fonctionne bien. Des améliorations sont encore à venir.
Il a été évoqué le souhait que les généralités présentes sur le site soient bilingues.

Séance levée à 23 heures 00

Le Maire,
Hubert SAINT